des opinions dominantes chez les orientalistes européens. Pour établir une telle opinion, il est inutile de dire qu'il faut encore une démonstration détaillée ; je me suis contenté ici d'un aperçu très général. Pourrai-je la fortifier à l'aide d'une démonstration plus détaillée, ou serai-je amené à me ranger à l'opinion des orientalistes européens ou encore en soutiendrai-je une nouvelle ? C'est, je l'espère, ce que l'avenir décidera.

(Bulletin de la Maison franco-japonaise, t. IV, 1933)

18. LES GROTTES DES MILLE BOUDDHAS DE TOUEN-HOUANG

Même les ouvrages géographiques chinois d'époque récente sont muets sur la date à laquelle furent sculptées les grottes des mille Bouddhas de Touen-houang.

Dans le "Rapport sur les voies d'eau des marches occidentales 西域水道記", publié en 1823, l'auteur, Su Song 徐松, révèle l'existence dans cette région d'une stèle, élevée en 698, qui fait l'éloge des seigneurs Li 李. On remarque dans l'inscription le passage selon lequel, en l'an 366, à l'époque des 5 tribus barbares 五胡, un moine du nom Lo-tsoen 樂僔 aurait aménagé l'une de ces grottes. Toutefois, dans les papiers de Pelliot, se trouvent des fragments du *Cha-tcheou ti-tche* 沙州地志 (description de la province de Cha-tcheou) ; parmi eux, un article datant des Hans Postérieurs (époque des 5 dynasties 五代) indique que l'aménagement des grottes a été entrepris en 353. Ces grottes qui sont évidemment un héritage artistique de l'Inde et de l'Asie Centrale sont, dans leur genre, les plus anciennes de Chine ; cette forme d'art devait fleurir jusque sous les T'ang et les Song.

Parmi les documents réunis par Stein, une compilation qui daterait de l'époque T'ang, le *Touen-houang-lou* 敦煌錄 décrit l'état des grottes à cette époque. Par ailleurs, les inscriptions qui accompagnent les fresques